

Chez vous, **TOUS** les emballages se trient !

Boîtes, canettes et bidons métalliques



Bien vidés, inutile de les laver

Cartons d'emballage vides, briques alimentaires



NOUVEAU !
Tous les autres emballages



Avec les bouchons et compactés

Bouteilles et flacons plastiques



Et le papier
(journaux, magazines, prospectus, annuaires, catalogues, courriers...)



Le film plastique autour aussi, mais séparé



Tout dépôt sauvage ou au pied des colonnes est formellement interdit et passible d'une amende pouvant atteindre 1 500 €



Verre



Appareils électroménagers (DEEE)



Gros cartons

Mouchoirs, essuie-tout, couches



Petits objets cassés en plastique, hors emballages



Déchets alimentaires



Déchets verts

Voir le détail au verso



DÉCHÈTERIE

Illustration container: Fotolia / Photos © Eco-Emballage - 06/2016

Gedéz'articles / www.gedezarticles.com

3 DÉCHÈTERIES À VOTRE SERVICE

Service gratuit
pour les particuliers
et payant
pour les entreprises

> COMBRIT

Kerbenoën

02 98 51 31 42

> PLOBANNALEC

Quélarn

02 98 82 26 76

> PLOMEUR

Lézinadou

02 98 82 10 33

Horaires d'ouverture

Lundi au vendredi :
8h30-11h50 / 14h-17h50

Samedi :
9h-11h50 / 14h-17h50.

L'accès n'est pas
autorisé aux
professionnels
le samedi

SONT ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIES :



Mobilier

- Mobilier intérieur
- Literie
- Mobilier de jardin...



Cartons

- Cartons propres, pliés et aplatis



Bois

- Palettes
- Cagettes
- Planches
- Contreplaqué
- Bois de charpente...



Gravats

- Cailloux
- Béton (non armé)
- Ciment
- Parpaing
- Carrelage
- Ardoise
- Déblais...



Déchets verts

- Tontes
- Feuillage
- Plantes...



Encombrants

- Revêtements de sols intérieurs
- Isolants
- Verre (fenêtre, miroir...)



Métaux

- Tous types de métaux



Déchets incinérables

- Plastiques
- Caoutchouc
- Cartons souillés...



Placoplâtre

- Plâtre
- Placo

Et aussi :

- Les Déchets D'Équipement Électrique et Électronique (électroménager, informatique...)
- Batteries
- Piles
- Les Déchets Diffus Spécifiques (peintures, vernis, aérosols, ampoules, néons...)
- Huiles de vidange
- Huiles de friture
- Polystyrènes (propres)
- Vêtements (et linge de maison, chaussures, maroquinerie...)

Sont refusés en déchèterie :

bouteilles de gaz, restes de fioul/gasol, fusées de détresse, extincteurs, médicaments, pneus, DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux), amiante.

Déchets acceptés ou refusés ?

La liste des déchets évolue en fonction des réglementations et de l'organisation des déchèteries. Pour plus de précisions, renseignez-vous auprès :

- > **des gardiens de déchèterie**. Sur place, merci de vous conformer à leurs directives. Ils ont la compétence et la légitimité pour accepter ou non vos déchets en fonction de la réglementation en vigueur,
- > **des services techniques de la CCPBS** : tél. 02 98 87 80 58,
- > **du site internet de la CCPBS** : www.ccpbs.fr